

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 2-7112**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

TESTIA SAS

N° SIREN : 383475605

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ELECTRICITE COURANT CONTINU ET BASSE FREQUENCE
DIRECT CURRENT AND LOW FREQUENCY ELECTRICITY

réalisées par / *performed by :***TESTIA****11 RUE MARIUS TERCE
31300 TOULOUSE**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
and precisely described in the attached technical appendix, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr).

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **28/01/2026**
Date de fin de validité / *Valid until* : **31/12/2029**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Electricité – Rayonnements –
Technologies de l'Information,
Pole manager - Electricity-Radiation-Information Technologies,

DocuSigned by:
Jérémie FREIBURGER
43CFD5C124CF4F6...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 2-7112

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

TESTIA
11 RUE MARIUS TERCE
31300 TOULOUSE

Dans son unité :

- LABORATOIRE DE VERIFICATIONS PERIODIQUES

Elle porte sur : voir pages suivantes

Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

Portée FIXE (méthode interne) : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

ELECTRICITE COURANT CONTINU ET BASSE FREQUENCE / Signaux impulsionnels								
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Domaine d'application	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe de la méthode	Principaux moyens utilisés	Référence de la méthode	Lieu de réalisation
Appareil de contrôle par ultrason	Tension de l'impulsion V_{50}	0,5 MHz à 15 MHz	5 V à 500 V	$0,04 \times V_{50}$	Mesure directe sur le profil de l'impulsion	Oscilloscope et affaiblisseur	ISO 22232-1 Essais du groupe 2 Méthode interne T-VPE-IV-878	Laboratoire fixe
	Temps de montée de l'impulsion t_r		$2 \text{ ns} \leq t_r < 3 \text{ ns}$ $3 \text{ ns} \leq t_r < 5 \text{ ns}$ $5 \text{ ns} \leq t_r < 70 \text{ ns}$ $70 \text{ ns} \leq t_r \leq 100 \text{ ns}$	1,0 ns 0,9 ns 0,8 ns 0,9 ns				
	Durée de l'impulsion t_d		17 ns à 400 ns 400 ns à 1 000 ns	$0,002 \times t_d$ 0,8 ns				
	Fréquence centrale de la bande passante à -3 dB		$0,5 \text{ MHz} \leq f_U \leq 15 \text{ MHz}$ et $0,5 \text{ MHz} \leq f_L \leq 15 \text{ MHz}$	$0,009 \times \sqrt{f_L^2 + f_U^2}$ $0,0045 \times \sqrt{f_L^2 + f_U^2}$	Mesure des fréquences f_U et f_L pour lesquelles la déviation d'amplitude est affaiblie de 3 dB relatif à son maximum dans la bande passante	Générateur de signaux sinusoïdaux et affaiblisseur variable		
			Linéarité du gain	$0 \text{ dB} \leq G < 20 \text{ dB}$ $20 \text{ dB} \leq G < 40 \text{ dB}$ $40 \text{ dB} \leq G < 60 \text{ dB}$ $60 \text{ dB} \leq G < 80 \text{ dB}$ $80 \text{ dB} \leq G \leq 100 \text{ dB}$	0,13 dB 0,10 dB 0,16 dB 0,22 dB 0,27 dB			
	Linéarité de l'échelle verticale		D = 99,6 % D = 89,8 % D = 64,3 % D = 49,9 % D = 40,1 % D = 25,0 % D = 20,1 % D = 10,0 % D = 5,0 %	2,2 % 1,9 % 1,5 % 1,2% 0,8 % 0,6 % 0,5 % 0,3 % 0,2 %	Comparaison de la déviation d'amplitude provoquée par un signal d'entrée étalon relative à la déviation de référence à 80 %			

f_U et f_L sont respectivement la fréquence de coupure haute et basse à -3 dB, exprimées en MHz, de la bande passante du filtre de l'appareil de contrôle par ultrasons.

G est le gain d'amplification programmé sur l'appareil de contrôle par ultrasons, exprimé en dB.

D est la déviation de l'amplitude du signal observable sur l'interface de l'appareil de contrôle par ultrasons, exprimée en % de la pleine échelle.

Les incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95 %.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **28/01/2026** Date de fin de validité : **31/12/2029**

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr